

La déclaration de la ministre crée un problème: selon les représentants du gouvernement, elle est tout simplement fautive, et il est tout à fait déplorable qu'elle trompe ainsi les Canadiens, surtout ceux qui habitent des villes frontalières comme Sault-Sainte-Marie, au Canada.

La taxe de vente de 12 p. 100 va continuer de s'appliquer aux importations des États-Unis, la limite de 100 \$ après une visite de 48 heures va continuer de s'appliquer, et les droits de douane ne seront pas réduits si la marchandise importée n'est pas de fabrication américaine. On étalera lentement, sur une période de dix ans, la réduction des droits de douanes à percevoir sur les marchandises de fabrication américaine.

Le ministre et le gouvernement devraient cesser de tromper les Canadiens au sujet de l'accord de libre-échange.

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LA FONCTION PUBLIQUE—LE RECRUTEMENT ACCRU DES HANDICAPÉS

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Monsieur le Président, depuis de nombreuses années je m'intéresse au bien-être des handicapés. Quand j'étais à l'Université Carleton, j'ai prié instamment la direction à diverses reprises d'adapter son établissement de façon à ce qu'il devint plus accessible aux handicapés.

Le printemps dernier, j'ai présenté à la Chambre une motion d'initiative parlementaire réclamant certaines concessions fiscales pour les handicapés. Chose regrettable, la motion a été étouffée. Je suis heureux de faire remarquer que le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté un Livre blanc sur la réforme fiscale qui renferme beaucoup des propositions que j'avais formulées.

La semaine dernière, j'ai accueilli avec une vive satisfaction l'annonce du vice-premier ministre (M. Mazankowski) selon laquelle le gouvernement recrutera un nombre supplémentaire de 3 700 handicapés durant les trois prochaines années et s'occupera de rendre les programmes et services fédéraux plus accessibles aux désavantagés. Cette initiative fera grimper à 6 900 d'ici 1991 le nombre d'handicapés fonctionnaires.

Le gouvernement a également approuvé certaines mesures pour améliorer les programmes d'équité en matière d'emploi, et une somme de l'ordre de 3,7 millions sera versée pour améliorer les services de consultation et veiller à ce que des moyens techniques pour les handicapés soient disponibles dans les lieux de travail.

Les handicapés méritent tout ce que la société peut faire pour eux. Le gouvernement actuel, sensible à leurs besoins et à leurs exigences, a pris cette mesure très positive.

Article 21 du Règlement

LA SOUVERAINETÉ

L'ARCTIQUE CANADIEN—LE PROJET D'ENTENTE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, nous apprenons par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) que l'entente visant à autoriser des brise-glaces américains à naviguer dans l'Arctique canadien sera bientôt conclue. Bien qu'elle ne serve pas à affirmer notre souveraineté, cette entente, nous assure-t-on, la reconnaît indirectement en nous autorisant à être informés par les États-Unis. Nous n'y reconnaissons guère la position énergique affichée par le ministre en septembre 1985 et les belles paroles avec lesquelles il nous assurait que le gouvernement avait pour politique d'exercer la pleine souveraineté du Canada dans l'Arctique et que nous n'accepterions «aucun succédané», selon ses paroles. De plus, le même ministre nous a déclaré le 23 mars 1987 que «notre souveraineté n'est pas négociable».

Nous ne sommes pas rassurés. Ce traité semble en fait être un succédané à la proclamation claire et nette de la souveraineté canadienne.

La piste des promesses rompues est jonchée de questions.

Ce traité portera-t-il préjudice à la cause du Canada auprès de la Cour internationale de justice si nous décidions d'y avoir recours? Est-il le prélude à la garantie d'une navigation commerciale à travers le passage? Quel rapport a-t-il avec l'accord commercial? Cela veut-il dire que les exportations de pétrole de l'Alaska au Canada négociées dans l'accord commercial seront acheminées par le passage et non le long de la côte ouest? S'agit-il d'une approbation cas par cas du mouvement des brise-glaces, ou en fait d'une approbation générale?

Voilà qui est forcer sa crédibilité. Les Canadiens ont le droit de savoir. Je presse le ministre de saisir le Parlement de ce traité avant de le signer. La souveraineté sur l'Arctique est trop cruciale pour être cédée avec un affable acquiescement.

* * *

LA FAMILLE

HOMMAGE À LA FAMILLE SCHOUTEN

M. John Ostrom (Willowdale): Monsieur le Président, le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) et le député de Simcoe-Sud (M. Stewart) se joignent à moi pour rendre hommage à M^{me} Karen Schouten et à Fred, son défunt mari. M. Fred Schouten, âgé de 36 ans, est mort soudainement, foudroyé par une crise cardiaque, deux mois à peine après sa fille Gabrielle, et le lendemain de son deuxième anniversaire de mariage. La fatalité a asséné un coup double à M^{me} Schouten.

Les Schouten avaient pris la courageuse décision de mettre Gabrielle au monde, même après avoir découvert que l'enfant naîtrait avec seulement une partie de son cerveau. La petite Gabrielle a été maintenue en vie pendant trois jours pour faire don de son cœur à un autre bébé, qui était né avec un cœur défectueux, rendant ainsi l'espoir et la joie à une autre famille.